



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

PRÉSIDENT : M. REBSAMEN
SECRÉTAIRES : MELLE MASLOUHI -

MEMBRES PRÉSENTS :

MME AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. MME BIOT - MME BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - MME COLOMBET - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - MME DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - MME FLAMENT - M. FOUCHERES - MME GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - MME HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - MME LEMOUZY - M. MAGLICA - MME MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - MME MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - MME POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - MME ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - MME TENENBAUM

MEMBRES ABSENTS :

M. ALLAERT (POUVOIR À M. HESSE) - M. AUDARD - (POUVOIR À M. ESMONIN) - MELLE BERNARD (POUVOIR À MME POPARD) - MME BESSIS (POUVOIR À MME BIOT) - M. BRENOT (POUVOIR À M. PERRIN) - M. BRESSAND (POUVOIR À M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (POUVOIR À M. DUBOIS) - M. DANIERE (POUVOIR À M. DUPIRE) - MME DARCIAUX - MME DELEBARRE (POUVOIR À M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (POUVOIR À MME AVENA) - M. IZIMER (POUVOIR À MELLE MASLOUHI) - M. MARTIN (POUVOIR À M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (POUVOIR À M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (POUVOIR À M. JULIEN) - M. ROIZOT (POUVOIR À M. BARBEY) - M. VOUILLOT (POUVOIR À M. BACHELARD).

OBJET : PATRIMOINE – Complexe funéraire - Approbation de l'avant projet définitif - Extension du crématorium

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a décidé lors du Conseil de Communauté du 17 mars 2005 l'extension du crématorium situé à Mirande, RD 126 à Dijon.

Les travaux d'extension portent sur la création d'une seconde salle de cérémonie de 300 places assises et sur la reconfiguration du hall d'accueil afin de permettre la gestion de deux cérémonies simultanées.

En outre, afin de ne pas avoir à reprogrammer dans quelques années des travaux d'envergure, il a été intégré à cette extension un programme de construction d'un local permettant à terme l'installation d'un troisième four de crémation et d'un local permettant d'accueillir une installation de filtration des fumées.

Un marché à procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre pour l'extension du crématorium a été lancé le 18 mars 2005, avec une date limite de remise des offres le 4 avril 2005.

Le marché a été attribué au cabinet AABSA (Atelier d'Architecture Bernard Simon et Associés), et notifié le 23 mai 2005.

A la suite de plusieurs réunions des différents partenaires, des modifications ont été demandées par rapport au programme des travaux initial. Il s'agit de la création de deux salles de convivialité, d'un agrandissement de l'espace d'accueil avec espace de condoléances et le remaniement d'une partie des locaux existants, en particulier le bureau situé au centre du bâtiment. L'évolution du projet par rapport au programme a sensiblement augmenté la surface de l'extension. La surface complémentaire consécutive à cette modification représente environ 130 m².

Au total, la réalisation de neuf esquisses aura été nécessaire pour permettre d'aborder la phase de l'avant-projet sommaire.

Après l'extension, la surface utile du crématorium va passer de 560 m² à 1249 m², soit une extension de 689 m². Quant à la surface hors oeuvre, elle passe de 619 m² à 1364 m², soit une extension de 745 m².

Le projet ainsi défini permettra la gestion de deux cérémonies simultanées, ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil des familles, avec la création de deux salles de convivialité, la restructuration du hall d'accueil et l'installation de salles de visualisation équipées en vidéo.

Par conséquent, l'estimation prévisionnelle des travaux doit être portée à 950 000 €HT selon la décomposition en lots suivante :

- VRD- Espaces verts 80 000 €
- gros oeuvre – maçonnerie- pierre agrafée 380 000 €
- couverture-étanchéité-bardage 120 000 €
- menuiseries extérieures-serrurerie-portes 80 000 €
- menuiseries bois 45 000 €
- plâtrerie-peinture-faux plafonds 85 000 €
- revêtements de sols 60 000 €
- électricité 60 000 €
- plomberie-chauffage-ventilation 40 000 €

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le dossier d'avant-projet détaillé
- **d'autoriser** le Président à solliciter les subventions les plus larges

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

19 OCT. 2005



**LES DOCUMENTS ANNEXES SONT CONSULTABLES
AU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**